

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 374

présenté par

M. Ciotti, M. Brochand, Mme Trastour-Isnart, Mme Bassire, M. Jean-Pierre Vigier, M. Masson,
M. Cattin, Mme Duby-Muller, Mme Beauvais, M. Menuel, Mme Le Grip, Mme Genevard,
M. Cordier, M. Lurton, M. Quentin, M. Minot, M. Hetzel, M. Jean-Claude Bouchet,
M. Schellenberger, M. Ramadier, Mme Valérie Boyer et M. Gosselin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.